

Procès-verbal

Réunion du COREMONT En ligne, 16 février 2022, 18h30

Présents¹	Section locale et rôle
Comité exécutif	
Lyne Cartier	SEIC 10437, présidente
Frédéric Prigot	SEIC 10469, VP Éducation
Sylvain Pratte	SEIC 10469, VP Communications
Marie-Hélène Leclerc	AGR 10377, Secrétaire
Sonya Simard	SEIC, 10437, Représentante régionale des femmes
Isabelle Gingras	UEDN 10511, Représentante régionale des jeunes
Membres du COREMONT	
Étienne Mathieu	SEN 10209
May Tan	AGR 10377
Saïda Alibhay	SEI 10017
Jennyfer Tremblay	SEIC 10469
Pedro Meneus	AGR 10080
Invités	
Patrick Leblanc	Représentant régional, AFPC-Québec

Absents :

Jayson Vinetti, UEDN 10511, VP
Benoît Laberge, UEDN 10511, VP SST
Sylvain Pratte, SEIC 10469, VP Communications
Jean-Nicolas Minville, UEDN 10511, Trésorier
Danielle Dubuc, SDI-CIU 10011, Représentante régionale des groupes d'équité

1. Ouverture de la réunion et reconnaissance du territoire : 18h38
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : Frédéric Prigot
Appuyé par : Isabelle Gingras
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion du 25 novembre 2021

Proposé par : Marie-Hélène Leclerc

¹ Pour alléger le texte, tous les genres sont inclus dans le genre masculin.

Appuyé par : Sonya Simard

4. Finances

- Solde au compte : 19 197,25\$ le 16 février 2022
- Démission de Jean-Nicolas Minville, trésorier, et il a encore accès au compte jusqu'à ce que Lyne Cartier soit signataire au compte. Jean-Nicolas a donné tous les documents à Lyne et tout balance dans le compte.
- Vérification des états financiers et des documents : Lyne Cartier a expliqué les états financiers de l'année 2021 aux membres du COREMONT. Il n'y a pas eu de dépenses, car les activités ont été faites virtuellement. Volontaires pour la vérification : Isabelle Gingras et Jennyfer Tremblay.

5. Résumé de la réunion du Conseil Québécois du 9 au 11 février 2022.

- Rapport de la présidente du Corémont : rédigé et soumis par Lyne Cartier. Les dates des prochaines réunions figureront sur le site de l'AFPC-Québec
- Résolution adoptée au Conseil Québécois qui affecte nos règlements : Modifications au règlement 7 de l'AFPC-Québec (voir Annexe A). Lyne vérifiera les statuts et règlements du COREMONT pour voir s'il y a des amendements à faire.

6. Action politique

- Mise à jour des tables de négociations et les enjeux communs : Frédéric Prigot n'a pas plus d'informations (la table PA va rencontrer l'employeur cette semaine jusqu'à vendredi et présenter, entre autres, ses demandes salariales). Revendications : combattre la sous-traitance, emplois stables, salaires justes et équitables, droit à la déconnexion, conciliation travail-famille

Les rencontres ont lieu de 11h00 à 17h00 sur Zoom pour accommoder les représentants des Prairies et de la Colombie-Britannique. En mars, les rencontres se feront aussi en mode virtuel.

Marie-Hélène Leclerc dit que le Conseil du Trésor a opposé un refus à chaque revendication syndicale, avec des réponses le plus souvent génériques, et sans donner de précision.

Frédéric Prigot dit que l'AFPC espérait une entente de principe à la fin de l'année financière 2021-2022, mais les négociations se dirigent vraisemblablement vers l'impasse. Frédéric Prigot, Marie-Hélène Leclerc et Patrick Leblanc expliquent ce que sont l'impasse et le Comité d'intérêt public (CIP).

Frédéric Prigot met l'accent sur l'importance de la mobilisation, et il y aura des panels virtuels dans les prochaines semaines pour renseigner les membres sur les enjeux des négociations. Il suggère une séance d'information sur les négociations pour les membres des sections locales de la Montérégie, avec

l'aide du COREMONT. Patrick Leblanc va contacter les sections locales de la Montérégie pour organiser une séance d'information, et propose la date du 9 mars à 19h00.

7. **SST** : Lyne Cartier a dit que les membres du COREMONT aurait dû avoir des courriels concernant la formation sur des sujets en SST, ou connexes à la SST (détresse psychologique, PRIP, usure de compassion, atelier sur les comités SST sous compétence fédérale). Elle dit également qu'elle a fait une demande pour que les formations soient affichées longtemps à l'avance pour que les membres puissent planifier leur calendrier de formation.
8. **Éducation** : Frédéric Prigot a dit que l'AFPC-Québec essaie de planifier les offres de formation le plus tôt possible. Lyne Cartier a dit que le Conseil québécois a adopté le calendrier de formation en février. Formation des formateurs (FFA) : surtout en mode virtuel d'ici au mois de juin. Il y aura probablement un atelier sur les finances personnelles par la Caisse des Travailleurs et des Travailleuses. Il y a des balados enregistrés en 2021 sur divers thèmes (Lyne Cartier a enregistré un balado sur l'obligation d'adaptation).

Frédéric Prigot a dit qu'il y a une demande pour que la formation « L'ABC du syndicat » soit donnée plus souvent.

Lyne Cartier dit qu'il ne faut pas hésiter à écrire à l'AFPC-Québec s'il y a des besoins en matière de formation.

9. **Comité des femmes** : Le comité a eu sa première réunion le 15 février 2022, et les états financiers ont été approuvés. Une nouvelle membre s'est jointe au comité.
Encourage les activités virtuelles au sein des sections locales pour le 8 mars, et il y a des « pins » à faire tirer ou à distribuer. La prochaine réunion aura lieu en présentiel.
Lyne Cartier encourage les membres qui voudraient représenter les femmes dans les sections locales d'écrire à Sonya pour être invitées aux réunions
Rencontre des coordonnatrices des comités des femmes le 17 février 2022.
10. **Comité des jeunes** : 25-29 avril 2022 : semaine de la relève syndicale : le comité des jeunes voudrait faire un webinaire de 90 minutes, et ils travaillent là-dessus
 - Avis d'intérêt pour la création d'un comité en Montérégie : Les trois lettres pour créer le comité sont rédigées, et Isabelle Gingras invite les membres des sections locales qui veulent représenter les jeunes à communiquer avec elle par courriel.
 - Il y a un groupe Facebook fermé pour le comité des jeunes ad hoc de l'AFPC-Québec, et Isabelle Gingras a reçu l'invitation.
 - May Tan dit que dans sa section locale, les nouveaux membres ont souvent 35 ans et plus; de plus, les gens se scolarisant plus longtemps, leur vie active dans

le monde du travail commence plus tard. Une femme qui était très active dans le groupe des jeunes a dû quitter quand elle a passé l'âge. Isabelle Gingras a dit qu'il s'agit de donner une chance aux jeunes de faire entendre leur voix; les autres membres pourraient participer, mais ne pourraient pas voter au comité des jeunes. Lyne Cartier dit qu'il faut passer par des résolutions au prochain congrès pour faire monter la limite d'âge dans le groupe des jeunes.

11. **Comité équité** : Danielle Dubuc travaille aux douanes, ce qui explique son absence. Elle a texté son rapport à Sonya (voir Annexe B)

- Avis d'intérêt pour la création d'un comité en Montérégie : Il devrait y avoir un comité des groupes d'équité (Autochtones, personnes racio-visibles, membres du groupe LGBTQ+ et personnes ayant un handicap) en Montérégie. L'AFPC-Québec n'a plus les lettres requises, et déjà rédigées, pour fonder un comité, alors les sections locales doivent faire une demande de lettre au président de leur élément pour former un comité de groupes d'équité en Montérégie.
- Vendredi 18 février : panel sur le mois de l'histoire des Noirs par l'AFPC-Québec
- Auto-identification comme membre des groupes d'équité : écrire à Lyne pour obtenir un formulaire d'auto-identification

12. **Varia** :

Règlement 6, article 4 : Il faut annoncer les postes disponibles à la réunion suivant la démission d'un membre de la direction. Le VP Communications et le trésorier ayant démissionné, le COREMONT annonce la disponibilité de leur poste lors de la présente réunion.

Soit on fait des élections à la réunion du 13 avril 2022, ou lors d'une réunion spéciale en mars 2022. Autre proposition : avis d'intérêt annoncé pour ces deux postes lors du webinaire d'information sur les négociations en Montérégie. Patrick Leblanc et Lyne Cartier proposent le 9 mars 2022, de 18h30 à 19h00, pour voter pour combler les deux postes et adopter les états financiers.

Patrick Leblanc dit que l'AFPC-Québec va écrire à chaque section locale pour trouver un volontaire qui mettra à jour les coordonnées des membres pour les mettre sur U-Link et pour sonder les membres sur les négociations. Il y aura également des activités de mobilisation à venir, soit par section locale, par région, etc. Les comptes U-Link seront essentiels pour permettre à l'AFPC-Québec de mobiliser les membres.

Étienne Mathieu voudrait savoir pourquoi le site de l'AFPC-Québec recommande d'avoir Tik Tok, et Lyne Cartier répond qu'il faut essayer de joindre tous les membres à travers tous les médias sociaux les plus populaires.

Frédéric signale un problème avec l'adhésion des nouveaux membres : plusieurs de ceux-ci n'ont pas reçu le courriel étant censé suivre l'envoi du formulaire de promesse d'adhésion par le nouveau membre. Patrick Leblanc va parler au service de membership de l'AFPC et revenir avec la réponse à la prochaine réunion.

13. Date de la prochaine rencontre : 13 avril 2022

14. Fermeture de la réunion :

Proposée par : Lyne Cartier

Appuyée par : May Tan

Annexe A

TITRE : RÉSOLUTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 7 DE L'AFPC-QUÉBEC

SOURCE : MARC-ANDRÉ GOBEIL

ATTENDU QUE dans sa forme actuelle, le règlement 7 de l'AFPC-Québec crée de la confusion par rapport à l'assemblée annuelle, aux élections et à l'adoption des états financiers.

ATTENDU QUE les normes comptables canadiennes prescrivent la présentation des états financiers annuels au plus tard le 90^e jour suivant la fin de l'exercice financier;

ATTENDU QUE l'Article 14, Paragraphe (13) des statuts de l'AFPC prévoit qu'une des réunions des conseils régionaux est l'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeants et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres;

IL EST RÉSOLU QUE le règlement 7 de l'AFPC-Québec sera modifié comme suit le :

RÈGLEMENT 7 CONSEILS RÉGIONAUX

Afin d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de ses conseils régionaux, l'AFPC-Québec prescrit les lignes directrices suivantes :

1. Mandat des conseils régionaux

Le Conseil régional est l'instance qui appuie, unifie et relie entre elles les sections locales sur son territoire. Son mandat est de créer de la solidarité entre les membres ainsi que de bâtir des ponts avec la société civile. Son rôle est d'être dans l'action pour mobiliser et rassembler autour d'enjeux qui touchent ses membres par l'éducation et l'action politique.

2. Composition des conseils régionaux

a) Les conseils exécutifs des conseils régionaux doivent être composés d'un minimum de trois (3) postes : présidence, vice-présidence et secrétariat-trésorerie.

b) Les membres du Conseil exécutif des conseils régionaux sont élus annuellement selon l'article 14 des Statuts de l'AFPC.

~~Les élections doivent avoir lieu entre le 1er septembre et le 30 novembre de chaque année.~~

c) ~~En cas de vacance de la présidence ou de sa suppléance dans les six (6) mois précédant la tenue du Congrès triennal régional de l'AFPC-Québec, une élection doit être tenue en vertu de l'alinéa 2 (a) du statut 4.~~

3. Fréquence des rencontres

a) Les conseils régionaux convoquent des réunions à intervalle régulier au moins quatre (4) fois par année, incluant l'assemblée ~~générale~~ annuelle.

b) L'assemblée annuelle à laquelle sont élus les dirigeantes et les dirigeants et sont présentés les rapports financiers et autres doit avoir lieu au plus tard le 90^e jour après la fin de son exercice financier.

4. Obligations liées au financement des conseils régionaux

a) Dans l'objectif de tenir informée l'APFC-Québec des enjeux régionaux, les conseils régionaux doivent envoyer au bureau de la ou du VPER les procès-verbaux de ces réunions, incluant le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle. Ces procès-verbaux doivent être envoyés dans un délai n'excédant pas **les trente (30) jours de leur adoption.**

b) Un rapport financier annuel détaillé, de chaque conseil régional, doit être envoyé au bureau de la ou du VPER de l'AFPC-Québec dans un délai n'excédant pas les trente (30) jours de la tenue de l'assemblée ~~générale~~ annuelle.

c) Afin de pouvoir bénéficier de leur financement annuel, les conseils régionaux doivent avoir rempli les obligations énumérées au point 4 (a) et (b) du présent Règlement.

d) L'exercice financier d'un conseil régional correspond à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

5. Modifications aux Règlements des conseils régionaux

Les conseils régionaux doivent informer l'AFPC-Québec de tous changements à leurs Règlements.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'année 2022 étant une année de transition, les conseils régionaux ne seront pas tenus d'y effectuer des élections. Pour plus de clarté, les prochaines élections de tous les conseils régionaux devront avoir lieu entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} avril 2023.

Annexe B

Voici résumé des activités que j'ai assistées :

Mois Histoire des Noirs (MHN) et ceux avenir pour GBV (gender base violence)

Pour le MHN (mois de l'histoire des noirs), j'ai aussi participé à une vidéo avec FTQ pour les femmes racisées (racisme systémique)

Je serai modératrice pour celui du CTC la semaine prochaine et paneliste pour PSAC Prairies et NCR le 21.mars.